

Valeur des primes et indemnités au 1^{er} janvier 2024

	Montant 01/01/2024	Evolution assise sur :
Indemnité mensuelle de logement imposé	90,90	SNB
Indemnité mensuelle de Zone d'Habitat d'Astreinte	22,73	SNB
Indemnités pour travaux pénibles et salissants		
Indemnités pour travaux pénibles et salissants Taux journalier	20,60	SNB
Indemnités pour travaux pénibles et salissants Taux horaire	0,84	SNB
Indemnité compensatrice - Perte temporaire de l'ISC	01-01-2023 +2%	
Indemnité de frais divers de stage (par semaine)	36,78	SNB
Indemnité de panier	8,82	INSEE
Indemnité d'installation (région parisienne)	1 082,00	SNB
Indemnité d'installation (hors région parisienne)	540,97	SNB

Paris, le 15 novembre 2023

Jean-Côme ROMAIN

Secrétaire Général

